

## Mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2021 et des documents préparatoires relatifs à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2022

**Paris, France, le 27 avril 2022** - ACTICOR BIOTECH (ISIN : FR0014005OJ5 – ALACT), société de biotechnologie au stade clinique développant un médicament innovant pour le traitement des urgences cardio-vasculaires, annonce aujourd’hui la mise à disposition de son Document d'enregistrement universel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que des documents préparatoires à son Assemblée générale mixte du 12 mai 2022.

### **Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2021**

Le Document d'enregistrement universel 2021, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 avril 2022 sous le numéro de visa R. 22-011, est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site Internet de la société (Investisseurs / Informations réglementées / Informations financières / 2022), ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Ce Document d'enregistrement universel comprend notamment le rapport financier annuel, le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes.

### **Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale**

L'assemblée générale mixte de la Société se tiendra le 12 mai 2022 à 9 heures au 27 rue du Faubourg Saint Jacques, 75014 Paris, Hôpital Cochin, Pépinière Entreprises Paris Cochin, Acticor Biotech, salle 2ème étage.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, ont été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) le 6 avril 2022, bulletin numéro n°41. L'avis de convocation est mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) en date d'aujourd'hui 27 avril 2022, bulletin numéro n°50 et publié dans un journal d'annonces légales.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Société recommande aux actionnaires de privilégier le vote à distance ou par procuration. Pour les actionnaires qui souhaiteraient assister à l'assemblée générale, il est rappelé que l'accueil des actionnaires est subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et à la présentation du Pass Vaccinal dans l'enceinte de l'hôpital.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'assemblée générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance,

en utilisant le formulaire de vote disponible sur <https://fr.acticor-biotech.com/> selon les modalités indiquées dans l'avis préalable paru le 6 avril 2022 au BALO.

Les documents préparatoires relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur simple demande auprès de la société, ou peuvent être consultés sur le site Internet de la société rubrique Investisseurs. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, et ce jusqu'au cinquième jour inclus avant l'assemblée générale, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce. En cas de demande expresse, cet envoi pourra être effectué par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture par leur intermédiaire habilité, d'une attestation d'inscription en compte ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce au siège de la société.

### **À propos d'ACTICOR BIOTECH**

Acticor Biotech est une entreprise de biotechnologie au stade clinique, spin-off de l'INSERM, qui vise à développer un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.

Acticor Biotech développe le glenzocimab (ACT017), un fragment d'anticorps monoclonal humanisé (Fab) dirigé contre une nouvelle cible d'intérêt majeur, la glycoprotéine plaquettaire VI (GPVI). Glenzocimab inhibe la fixation des plaquettes sur le thrombus sans effet sur l'hémostase physiologique, ce qui limite le risque hémorragique, en particulier les hémorragies intracérébrales.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, Mediolanum farmaceutici et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR0014005OJ5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : [www.acticor-biotech.com](http://www.acticor-biotech.com)

### **Contacts**

---

<b>ACTICOR BIOTECH</b>	<b>NewCap</b>
Gilles AVENARD, MD	Mathilde BOHIN / Olivier BRICAUD
Directeur Général et fondateur	Relations Investisseurs
<a href="mailto:gilles.avenard@acticor-biotech.com">gilles.avenard@acticor-biotech.com</a>	<a href="mailto:acticor@newcap.eu">acticor@newcap.eu</a>
T. : +33 (0)6 76 23 38 13	T. : +33 (0)1 44 71 94 95

Sophie BINAY, PhD  
Directeur Général Délégué et Directeur  
Scientifique  
[Sophie.binay@acticor-biotech.com](mailto:Sophie.binay@acticor-biotech.com)  
T. : +33 (0)6 76 23 38 13